

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 29 juillet 2020**

**N° 07**

**Objet : Commission de  
délégation de service public à  
caractère permanent  
Création et désignation des  
membres**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUX Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe  
CHALVET Gilles  
EYMARD Max  
MAGAUD Nathalie  
REYNAUD Patrice

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 31/07/2020**

**AggloProvence**

**99\_DE-004-200067437-20200729-47\_29072020**

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée en outre la présidente ou son représentant, de 5 membres du conseil communautaire et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire, au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général de Collectivités Territoriales qui dispose que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cadre échéant, et il en est donné lecture par la présidente,

Considérant que le Conseil Communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, par délibération du 15 juillet 2020,

Dans ce cadre, une liste a été déposée :

**Liste 1 :**

**Titulaires :**

BAILLE Denis

SEGOND Claude

PEREIRA Georges

VIVOS Patrick

VILLARD René

**Suppléants :**

PROUST Brigitte

BLANC Michel

TEYSSIER Bernard

REINAUDO Gilbert

TOUSSAINT Carole

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agrée à l'application

99\_DE-004-200067437-20200729-07\_20072020

Le Conseil

- Décide la création d'une commission de délégation de service public permanente
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agrée E-tiquette.com

99\_DE-004-200067437-20200729-07\_29072020

